



Monsieur le Conseiller fédéral Albert Rösti  
Département fédéral de l'environnement, des  
transports, de l'énergie et de la communication  
DETEC

Par courriel: [pg@bakom.admin.ch](mailto:pg@bakom.admin.ch)

Berne, le 13.05.2026

**Modification de l'ordonnance sur la poste: Inclusion de la distribution matinale dans l'aide indirecte à la presse  
Consultations**

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Mesdames, Messieurs

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de prendre position sur la modification de l'ordonnance sur la poste: Inclusion de la distribution matinale dans l'aide indirecte à la presse. L'Union des villes suisses représente les villes, les communes urbaines et les agglomérations de notre pays, soit bien trois quarts de la population suisse. Afin de garantir une démocratie fonctionnelle à tous les niveaux de l'Etat, l'UVS s'engage fortement en faveur des médias locaux et régionaux. Elle se réjouit ainsi de voir mise en œuvre l'inclusion de la distribution matinale dans l'aide indirecte à la presse: une mesure qui consiste un soutien important aux médias.

**Considérations générales**

Les villes considèrent que toute aide supplémentaire en faveur de la presse est positive. Elles soutiennent ainsi ce projet de révision de l'ordonnance sur la Poste qui permet d'étendre l'aide financière de la Confédération à la distribution matinale de la presse régionale et locale. Cette mesure offre un soutien à la presse écrite régionale pour une durée provisoire, lui permettant de poursuivre sa potentielle transition numérique de manière plus sereine. La proposition d'un soutien financier à la distribution matinale devrait aussi permettre au lectorat d'obtenir plus rapidement les nouvelles, ce qui augmentera l'attrait des abonnements aux journaux papiers.

Dans un contexte marqué par la transformation des modèles économiques de la presse écrite et par une pression croissante sur les médias régionaux et locaux, l'extension du soutien à la distribution matinale constitue une évolution cohérente et bienvenue. Une presse régionale solide joue un rôle essentiel dans la diffusion d'informations de proximité, dans la compréhension des enjeux publics locaux et dans la participation démocratique de la population. Les médias régionaux contribuent à la visibilité



des initiatives locales, au rayonnement des activités économiques et institutionnelles, ainsi qu'à la valorisation des centres urbains comme lieux de formation, d'innovation et de services. Dans ce contexte, le renforcement du dispositif d'aide indirecte à la presse apparaît particulièrement pertinent pour soutenir les dynamiques territoriales et les villes s'en réjouissent.

### Remarques spécifiques

La majorité des villes questionnent toutefois le bienfondé de limiter cette mesure à sept ans. Bien que cette limitation du dispositif apparaisse compréhensible dans une logique d'évaluation progressive, la stabilisation du secteur de la presse régionale nécessite des conditions-cadres suffisamment prévisibles sur le long terme. Il serait dès lors souhaitable que les effets de la mesure fassent l'objet d'une évaluation anticipée permettant, le cas échéant, d'envisager une prolongation du dispositif.

Une partie des villes suggère également d'entamer une réflexion sur des formes de soutien alternatives. Il semble en effet essentiel de repenser dès à présent l'évolution du soutien aux médias. La réglementation actuelle est fortement axée sur la presse écrite et ne tient pas suffisamment compte de l'évolution des habitudes d'utilisation des médias par la population. L'UVS soutient donc les efforts visant à mettre en place un soutien neutre sur le plan technologique, qui intègre également les offres numériques et les nouveaux formats de qualité. En outre, le projet se concentre sur la distribution et non sur la prestation journalistique, qui nécessiterait elle aussi davantage de soutien. Dans ce contexte, les villes encouragent la Confédération à poursuivre sa réflexion afin de développer en temps utile un soutien aux médias tourné vers l'avenir et neutre sur le plan technologique.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos remarques, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

### Union des villes suisses

Président

Hanspeter Hilfiker

Directrice

Monika Litscher

Copie: Association des Communes suisses